

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 juillet 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 17 juillet 2018, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Je me vois contraint de vous écrire une fois de plus pour appeler votre attention sur la situation critique qui règne toujours dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et plus particulièrement sur le drame que vivent les civils palestiniens en conséquence directe de l'occupation militaire israélienne.

Les forces d'occupation israéliennes ont lancé contre la bande de Gaza, le 13 juillet, des frappes aériennes qu'elles ont poursuivies jusqu'au 14 juillet, jour qui a marqué la plus importante campagne effectuée par Israël en plein jour dans l'enclave assiégée depuis son attaque de 2014 sur le territoire, qui avait tué plus de 2 200 Palestiniens.

Deux enfants palestiniens, Amir al-Nimra (15 ans) et Louay Kaheil (16 ans), ont été tués par un missile israélien alors qu'ils jouaient sur le toit du bâtiment Katiba, grande structure en béton inoccupée et inachevée au cœur de la ville de Gaza, près d'un parc très fréquenté par les familles palestiniennes en été. Amir et Louay étaient meilleurs amis, s'entendaient « comme des frères jumeaux » d'après leur entourage et avaient grandi dans la même rue, dans le centre de Gaza. Louay a été frappé à la tête et dans le dos et Amir est mort le corps criblé de shrapnels.

Les bombardements intenses lancés dans différentes régions de la bande de Gaza par les avions militaires israéliens ont aussi blessé au moins 25 autres Palestiniens et endommagé des ambulances et des installations civiles, dont une mosquée et un centre d'art et d'artisanat. Les bombes ont provoqué d'importantes déflagrations dans les secteurs civils, dans l'objectif flagrant de terroriser la population.

Cette campagne brutale et criminelle contre la population de Gaza et le choix délibéré de la part d'Israël de prendre pour cible et de tuer des enfants palestiniens n'ont rien de nouveau et s'inscrivent dans une série d'assassinats visant des enfants



et d'autres civils dans tout le Territoire palestinien occupé, commis dans l'impunité la plus totale.

En effet, le meurtre de sang-froid d'Amir et Louay rappelle de manière tragique l'assassinat par des frappes aériennes israéliennes, il y a quatre ans hier, soit le 16 juillet 2014, de neuf enfants, dont quatre frères et cousins de la famille Baker, qui jouaient sur la plage de Gaza.

Israël a montré sa volonté de s'en prendre aux civils palestiniens et son mépris flagrant et cruel pour la vie humaine lors des manifestations de la « Grande Marche du retour », organisées à Gaza le 13 juillet, au cours desquelles la Puissance occupante a continué à massacrer les manifestants pacifiques et sans défense, causant la mort de deux Palestiniens, Othman Rami Hillis (15 ans) et Muhammad Nasir Shurab (20 ans) et en blessant plus de 100, dont 65 à balles réelles. Ces faits portent le nombre total de Palestiniens tués depuis le 30 mars à près de 150 personnes, dont 22 enfants, et le nombre total de blessés, à environ 15 300.

Il convient de rappeler ici que les civils palestiniens de Gaza manifestent contre les conditions insupportables imposées au peuple palestinien depuis 70 ans, soit 70 ans d'éviction, 51 ans d'occupation et plus de 11 ans de blocus illicite et inhumain.

Tandis que les Palestiniens de Gaza continuent de manifester contre ce blocus brutal, la réaction perverse d'Israël a été de renforcer celui-ci et d'alourdir encore la punition collective infligée à la population palestinienne.

Le 9 juillet, le gouvernement Nétanyahou a décidé de fermer Kerem Shalom, seul point de passage commercial de marchandises en provenance et à destination de Gaza, bloquant ainsi l'accès à des fournitures essentielles et interdisant toute exportation en provenance de Gaza, menaçant des milliers d'emplois, entraînant la flambée des prix des produits de première nécessité et aggravant la situation humanitaire déjà catastrophique dans la bande de Gaza, où 49 % des Palestiniens sont au chômage. Au titre des nouvelles restrictions, 55 % des marchandises qui y passaient habituellement, parmi lesquelles les matériaux de construction, les meubles, le bois, le matériel électronique, les tissus, les vêtements, les couvertures et l'équipement électrique, ne pourront plus être acheminées vers Gaza. Font partie des importations interdites par Israël les matériaux de construction destinés aux organismes des Nations Unies responsables de projets relatifs à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement et l'hygiène, auparavant livrés par camion.

D'après Chris Gunness, porte-parole de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ces restrictions imposées par Israël devraient être lourdes de conséquences pour les civils, déjà en situation désespérée, et alourdir la charge de travail de l'Office. À cet égard, nous demandons instamment à tous les États de maintenir l'aide humanitaire vitale qu'ils apportent au peuple palestinien, surtout en cette période de crise où Gaza se dirige vers un effondrement social et économique total, et d'accroître leur appui à l'Office, qui, au-delà de l'aide humanitaire, incarne l'espoir et le respect des droits et de la dignité, tellement importants en l'absence de solution et devant le désespoir grandissant et l'incertitude sur l'avenir.

Dans ce contexte d'exactions criminelles que connaît Gaza, les colons israéliens extrémistes et terroristes poursuivent leurs attaques et leurs incitations à la violence en Cisjordanie. Bien qu'il soit presque impossible de documenter toutes ces violations, les exemples ci-après donnent un aperçu des atteintes dont sont quotidiennement victimes les Palestiniens du fait de la violence coloniale.

Le 10 juillet, au vu et au su des forces d'occupation israéliennes et sous leur protection, des colons extrémistes israéliens ont bloqué une ambulance transportant

un patient palestinien à Al-Khalil (Hébron). Le même jour, des colons extrémistes israéliens escortés par les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est occupée, commettant la dernière en date d'une série d'environ 100 attaques menées par des colons contre la mosquée au cours des deux derniers mois. Se sont également poursuivies les attaques terroristes dites « prix à payer », allant des graffitis racistes contre les Palestiniens, crevaisons de pneus et déracinement de centaines d'oliviers au harcèlement et aux agressions de civils palestiniens.

Nous condamnons une nouvelle fois ces crimes odieux et continuons de tenir le Gouvernement israélien pour responsable des violences subies par des civils innocents, ainsi que du climat de haine et de violence qu'il continue d'entretenir en imposant sans relâche ses politiques et pratiques illicites, telles que l'implantation illicite de colons sur l'ensemble de l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est.

Nous demandons à nouveau que des mesures soient prises immédiatement pour que tous les colons israéliens qui commettent des crimes contre les Palestiniens soient amenés à en rendre compte. L'impunité dont ils bénéficient ne peut plus être la norme. La communauté internationale doit exiger d'Israël qu'il s'acquitte de ses obligations, enquête sur tous ces crimes et amène leurs auteurs à en répondre. Il faut condamner clairement le terrorisme sous toutes ses formes et y mettre un terme.

À cet égard, nous rappelons avec tristesse le crime odieux commis il y a trois ans au mois de juillet contre la famille Dawabsha à Douma, lorsqu'un groupe de colons terroristes israéliens a lancé des bombes incendiaires sur un logement familial, brûlant vif un bébé de 18 mois du nom d'Ali qui dormait dans son lit et brûlant grièvement sa mère et son père, Reham et Saad, qui ont par la suite succombé à leurs blessures. Nous tenons à souligner que le Gouvernement israélien n'a toujours pas réglé l'affaire ni rendu responsables les colons terroristes israéliens à l'origine de l'attaque, choisissant au contraire de libérer ce matin l'un de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir planifié l'attentat terroriste.

La campagne systématique et délibérée d'Israël consistant à brutaliser et à terroriser les Palestiniens innocents fait partie intégrante de sa stratégie coloniale visant à instaurer la pureté ethnique et à prolonger son occupation et son système de nettoyage ethnique, dont l'objectif ultime est d'établir le « Grand Israël » sur l'ensemble de la Palestine historique et d'éliminer tout espoir de retour pour les réfugiés palestiniens.

Alors qu'Israël ne cesse depuis des décennies, par ses actions sur le terrain tendant à l'expulsion et à l'éviction de la population palestinienne et à la judaïsation de l'espace, d'afficher son projet colonial et discriminatoire, la Knesset israélienne a débattu le 16 juillet le texte final d'une prétendue « loi » qui définirait Israël comme « l'État-nation du peuple juif » et sanctionnerait explicitement l'apartheid et le colonialisme en inscrivant la discrimination ethnique et le racisme dans la Constitution et en consacrant la suprématie ethnique des juifs sur les citoyens palestiniens d'Israël et les habitants palestiniens de Jérusalem. Cette soi-disant « loi » transformerait des croyances idéologiques en politique officielle et dicterait des mesures discriminatoires à l'égard des Palestiniens dans les domaines de la citoyenneté, de la propriété foncière, des langues et de la culture, en violation flagrante des normes impératives du droit international, du droit international humanitaire, de l'interdiction du colonialisme et des principes fondamentaux des droits de l'homme et de la démocratie fermement opposés au racisme.

Tant que le monde restera silencieux, Israël poursuivra sa campagne brutale de colonisation et de nettoyage ethnique contre les Palestiniens. Nous exhortons tous les

membres de la communauté internationale, ainsi que toutes les organisations concernées, à intervenir immédiatement et à faire preuve du courage moral et politique nécessaire pour mettre fin au comportement illicite et immoral d'Israël, notamment à l'occupation illicite des terres palestiniennes et au blocus étouffant qu'il fait peser sur Gaza, en violation flagrante des obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante sous le régime du droit international, ainsi qu'à l'impunité de longue date dont il bénéficie pour ses crimes internationaux.

Nous réclamons de nouveau la protection de la population palestinienne, au nom de la sécurité et du bien-être d'une population civile sans défense, retenue captive encore aujourd'hui après plus d'un demi-siècle d'occupation, faute de quoi les conflits ne feront que s'intensifier et conduire à de nouvelles effusions de sang.

La présente lettre fait suite aux 641 autres qui vous ont déjà été adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 juillet 2018 (A/ES-10/790-S/2018/668), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien depuis septembre 2000 par Israël, Puissance occupante. Celui-ci doit répondre de tous ses crimes de guerre, du terrorisme d'État qu'il pratique et de la violation systématique des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**